AVIS ADMINISTRATIFS

A2021C09456

Ville d'ÉCHIROLLES

Avis enquête publique unique
Projet de requalification
du site « Granges Sud »
à Échirolles

En application des dispositions de l'arrêté N° 2021/596 (Échirolles) en date du 26 février 2021 de Monsieur le Maire de la commune d'Échirolles, le projet de requalification du site « Granges Sud » sera soumis à l'enquête publique pendant 33 jours du 29 mars 2021 au 30 avril 2021.

Madame Anne MITAULT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de support papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique. Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole (https://www.grenoblealpesmetropole.fr/) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête et sur un poste informatique mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Un accès au dossier complet en version papier et informatique sera disponible au siège de l'enquête publique, en mairie d'Échirolles.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet de Grenoble-Alpes Métropole
https://participation.lametro.fr
accessible 7j/7j et 24h/24h ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
commissaire-enqueteur@ville-echirolles.fr
- Par voie postale en adressant un courrier à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur / Enquête publique pour le projet de requalification « Granges Sud » / Mairie d'Echirolles, 1, Place des Cinq Fontaines - BP 248 38433 Échirolles.
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie d'Échirolles.
- Lors des permanences qui seront assurées par le commissaire enquêteur en mairie d'Échirolles afin de recueillir les observations du public : le lundi 29/03/2021 de 9h00 à 12h00, le mercredi 7/04/2021 de 9h00 à 12h00, le samedi 17/04/2021 de 9h00 à 12h00 et le vendredi 30/04/2021 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition en Mairie et publiés sur le site internet de la Ville d'Échirolles et de Grenoble-Alpes Métropole, pour pouvoir être consultés par le public durant 1 an.

A2021C09577

Commune de
SAINT-MARCELLIN

Le Conseil municipal de Saint-Marcellin en date du 23 mars 2021 a instauré le droit de préemption des baux et des fonds commerciaux dans le périmètre correspondant aux linéaires commerciaux inscrits au PLU en vigueur.

A2021C09584

Commune de
MONESTIER DU PERCY

Avis au public

Par délibération n°012-2021 en date du 27 mars 2021, le conseil municipal a approuvé :

Le Plan Local d'Urbanisme tel qu'il est annexé à la délibération du Conseil Municipal.

Par délibération n°013_2021 en date du 27 mars 2021 le Conseil Municipal de Monestier du Percy a décidé d'instituer le Droit de Préemption Urbain sur toutes les zones U et AU du PLU, sur les zones de « périmètres de protection rapprochée de prélèvement d'eau destinée à l'alimentation des collectivités humaines définis en application de l'article L.1321-2 du code de la santé publique" de ce PLU.

* Périmètre de captage Saut des truites.

* Périmètre de captage du Planet de Vorz.

* Périmètre de captage Pont des vipères.

Les dites délibérations sont affichées à la mairie de la commune pendant un mois à compter du 30 mars 2021 et peuvent être consultables aux jours et heures habituels d'ouverture à la Mairie de Monestier du Percy et à la Préfecture de l'Isère.

A2021C09582

PRÉFECTURE DE L'ISÈRE

Direction départementale
des territoires
Missions départementales
et doctrine

La commission départementale d'aménagement commercial de l'Isère réunie le 26 mars 2021, a rendu un avis favorable à la demande d'autorisation d'exploitation commerciale déposée par la SCI La Côte Saint André Immo, dans le cadre du permis de construire n°038 130 211 0006 relative au projet d'extension de l'ensemble commercial ZA La Croix Beillier, par l'extension d'un commerce à l'enseigne Gamm Vert, d'une surface de vente de 361 m² (dont 60 m² de régularisation), sur la commune de La Côte Saint André, ZA La Croix-Beillier.

Vu,
Le Commissaire enquêteur

RECEVEZ GRATUITEMENT NOS NEWSLETTERS
les affiches DE GRENOBLE ET DU DAUPHINÉ
DROIT & CHIFFRE
COLLECTIVITÉS LOCALES
Nos 2 newsletters vous permettent de recevoir gratuitement chaque semaine toute l'actualité de votre profession, sélectionnée par la rédaction
Pages du Barreau
Expertise du Chiffre
Étude des notaires
Collectivités locales
Choisissez la newsletter de votre choix en vous inscrivant sur http://newsletters.affiches.fr

SAINT-ÉGRÈVE Nécrologie

Jacques Stolzenberg

Photo archives Le DLVP.

Originaire de Sallanches (Haute-Savoie), Jacques Stolzenberg est décédé le 14 mars dernier à l'âge de 84 ans. Marié, père de deux filles, il habitait Saint-Égrève, à Barnave, et aura fortement marqué la vie locale tant il était connu et apprécié.

Il s'était installé comme médecin à Saint-Égrève, dans le quartier Plein Ciel, dans les années 70. Très cultivé et très à l'écoute, et sensible aux difficultés de vie et de travail de ses patients, il n'avait jamais dissocié sa mission de médecin de son action pour le bien-être de la population, la justice sociale, le sport et la culture.

C'est ainsi qu'il prolongea son engagement humaniste par un engagement politique en adhérant au Parti communiste (PCF) où il assuma des responsabilités, puis en étant plusieurs fois candidat du PCF aux municipales, cantonales et législatives. C'est ainsi qu'il devint adjoint au maire de Saint-Égrève (chargé de la culture) de 1989 à 1995, puis conseiller municipal d'opposition de 2008 à 2014. Militant de la paix, il fit aussi partie de "L'appel des cent". Parmi ses combats, ceux pour la réalisation du tramway, la gratuité des transports en commun, la construction de logements sociaux, l'accession à la propriété, la défense de l'emploi, notamment à la Thomson Saint-Égrève.

Infatigable défenseur des droits des femmes, Jacques Stolzenberg s'est également battu pour la légalisation de l'avortement, puis a milité et exercé au sein du Planning familial de l'Isère durant toute sa vie de médecin.

En ces circonstances, la section de Saint-Égrève du PCF rend hommage à « ce militant de tous les combats pour les justes causes, pour construire une société moderne au service de l'humain » et assure notamment que « l'héritage humaniste qu'il nous laisse continuera de nourrir celles et ceux qui ont eu le bonheur de le côtoyer ».

PONTCHARRA

Germaine Bricalli, deux fois grand-mère

Dans notre article paru vendredi 26 mars, "Germaine Bricalli a eu 100 ans", nous avons omis des informations sur son parcours de vie. Notamment, mariée à Pierre et mère de Gérard et Roger, Germaine Bricalli est également la grand-mère de Fabienne, née en 1967, et Sandrine, née en 1986. Entre-temps, en 1980, son fils Gérard, formé par son grand-père et son père, a repris le garage familial, à Pontcharra.

VOTRE ATTESTATION À DÉCOUPER

ATTESTATION DE DÉPLACEMENT DÉROGATOIRE
DURANT LES HORAIRES DE COUVRE-FEU (entre 19 h et 6 h)

En application de l'article 4 du décret n°2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Je soussigné(e),

Mme/M. :

Né(e) le : à :

Demeurant :

certifie que mon déplacement est lié au motif suivant (cochez la case) autorisé en application des mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire :

Note : les personnes ayant trouvé un lieu de travail en dehors de leur ville, les sans-abris et les personnes ayant un motif y liés, ne le leur déplacements hors de leur domicile, d'un document leur permettant de justifier que le déplacement considéré entre dans le champ de l'une de ces exceptions.

☐ 1. **Activité professionnelle, enseignement et formation**
Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation, déplacements professionnels ne pouvant être différés ;

☐ 2. **Consultations et soins**
Déplacements pour des consultations, examens, actes de prévention (dont vaccination) et soins ne pouvant être assurés à distance ou pour l'achat de produits de santé ;

☐ 3. **Motif familial impérieux, personnes vulnérables ou précaires ou gardes d'enfants**
Déplacements pour motif familial impérieux, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou précaires ou pour la garde d'enfants ;

☐ 4. **Situation de handicap**
Déplacements des personnes en situation de handicap et de leur accompagnant ;

☐ 5. **Convocation judiciaire ou administrative**
Déplacements pour répondre à une convocation judiciaire ou administrative, déplacements pour se rendre chez un professionnel du droit, pour un acte ou une démarche qui ne peuvent être réalisés à distance ;

☐ 6. **Mission d'intérêt général**
Déplacements pour participer à des missions d'intérêt général sur demande de l'autorité administrative ;

☐ 7. **Déplacements de transit et longue distance**
Déplacements liés à des transits ferroviaires, aériens ou en bus pour des déplacements de longues distances ;

☐ 8. **Animaux de compagnie**
Déplacements brefs dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile pour les besoins des animaux de compagnie ;

Pour lutter contre l'épidémie, télécharger

#Tous AntiCovid

Fait à :

Le : à :

(Date et heure de début de sortie à mentionner obligatoirement)

Signature :

Le Dauphiné Libéré - **Vaucluse** Matin
Christophe Tostain Président Directeur Général, Directeur de la publication

S.A. LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ
Capital : 24 769 520 €
Durée 99 ans à compter du 14 juin 1945
Siège social :
650 route de Valence
38913 Veurey Cedex
Principal actionnaire :
SIM 99,99%

Direction générale
Centre de presse
38913 Veurey Cedex
Tél. 04 76 88 71 00
Fax 04 76 85 80 20
ledauphine.com

Publicité : GROUPE DAUPHINÉ MÉDIA

Commission paritaire n° 04 21 C 83387

Impression : Le Dauphiné Libéré - Veurey
Tirage moyen 247 410 exemplaires

Origine de papier : France.
Taux de fibres recyclés : 63,5%.
Eutrophisation : Pf/t 0,01 Kg/tonne de papier.
Fabriqué et imprimé par AUSPRESSE

EMERVEILLÉ PAR L'ARDÈCHE
Une bouffée d'air pur

EURO Légales
Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com
Publiez vos formalités
• ledauphine.medassociates-eurolegales.com
CONTACTS ISÈRE 04 76 88 73 86 / 04 76 88 73 24 LD.legales38@ledauphine.com
le dauphiné
Le Journal d'Annonces Légales de référence

MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

Procédures adaptées (moins de 90000 euros)

SICTOM DE LA BIEVRE

Avis

M. ANDRE GAY - PRESIDENT
115 CHEMIN DES CARRIERES
LIEUDIT LES BUFETTES - 38260 PENOL
Tél : 04 74 53 82 30
mél : sictom.bievre@sictom-bievre.fr
web : http://www.sictom-bievre.fr
Lieu unique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : N.C.
Accord-cadre avec un seul opérateur
Objet : Prestation de transport des emballages ménagers
Référence acheteur : 2021-0001
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée
Lieu d'exécution :
115 CHEMIN DES CARRIERES - 38260 PENOL
Durée :
A compter du 03/05/21
Jusqu'au 31/12/21
Description : Ce marché est établi pour un à deux transports supplémentaires depuis le centre de transfert du SICTOM, 115 chemin des carrières, 38260 PENOL et jusqu'au site de St PARRES RHONE ALPES, 16 Chemin du Canal, 69802 SAINT PRIEST.
Classification CPV :
Principale : **90514000** - Services de recyclage des ordures ménagères
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Quantité/étendue :
Marché de 8 mois avec 1/5 trajets- transports externes
Critères d'attribution :
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur Technique
40% Coût d'utilisation
Renseignements administratifs et techniques :
SICTOM DE LA BIEVRE
115 CHEMIN DES CARRIERES
38260 PENOL
Tél : 04 74 53 82 30
mél : sictom.bievre@sictom-bievre.fr
Remise des offres : 14/04/21 à 12H00 au plus tard.
Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature :
Français.
Unité monétaire utilisée : Euro.
Validité des offres : 3 mois, à compter de la date limite de réception des offres.
Renseignements complémentaires :
Obligations : Le véhicule utilisé sera obligatoirement un véhicule poids lourd à foin mesurant de 90 m3 environ.
Ce marché concerne le transport des emballages ménagers collectés sur le territoire du SICTOM et déposés au centre de transfert de PENOL.
Les emballages ménagers sont collectés quotidiennement en vrac et en sacs.
Le flux est composé d'emballages ménagers en carton, en plastique et en métal.
Instance chargée des procédures de recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 68, mél : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 68, mél : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE, 2 Place de Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble - Cedex, Tél : 04 76 42 90 00
Fax : 04 76 42 22 68, mél : greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Envoi à la publication : 25/03/21
Les délais de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DUME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : **https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com**

24952059

AVIS

Enquêtes publiques

VILLE D'ÉCHIROLLES

Avis d'enquête publique

Projet de requalification du site
« Granges Sud » à Échirolles

En application des dispositions de l'arrêté **N° 2021/596** (Échirolles) en date du 26 février 2021 de Monsieur le Maire de la commune d'Échirolles, le projet de requalification du site « Granges Sud » sera soumis à l'enquête publique pendant 33 jours du 29 mars 2021 au 30 avril 2021.

Madame Anne MITAULT a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble. L'enquête publique sera réalisée à la fois sous forme dématérialisée (dossier et registre numérique) et à l'appui de support papier (dossiers et registres) afin que le public puisse consulter le dossier d'enquête et formuler ses observations et propositions éventuelles sur le registre papier ou numérique. Le dossier d'enquête publique est consultable en version numérique sur le site internet de Grenoble-Alpes Métropole (https://www.grenoblealpesmetropole.fr/) accessible 7j/7j et 24h/24h pendant la durée de l'enquête et sur un poste informatique mis à disposition au siège de Grenoble-Alpes Métropole. Un accès au dossier complet en version papier et informatique sera disponible au siège de l'enquête publique, en mairie d'Échirolles.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra faire ses observations et propositions de la manière suivante :

- Sur le registre dématérialisé accessible via le site internet de Grenoble-Alpes Métropole **https://participation.lametro.fr** accessible 7j/7j et 24h/24h ;
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : **commissaire-enqueteur@ville-echirolles.fr**
- Par voie postale en adressant un courrier à l'adresse suivante : Madame le commissaire enquêteur / Enquête publique pour le projet de requalification « Granges Sud » / Mairie d'Echirolles, 1, Place des Cinq Fontaines - BP 248 38433 Échirolles
- Sur les registres d'enquête papiers établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, mis à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture au public en mairie d'Échirolles.
- Lors des permanences qui seront assurées par le commissaire enquêteur en mairie d'Échirolles afin de recueillir les observations du public :
- le lundi 29/03/2021 de 9h00 à 12h00,
- le mercredi 7/04/2021 de 9h00 à 12h00,
- le samedi 17/04/2021 de 9h00 à 12h00
- le vendredi 30/04/2021 de 14h00 à 17h00.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à disposition en Mairie et publiés sur le site internet de la Ville d'Echirolles et de Grenoble-Alpes Métropole, pour pouvoir être consultés par le public durant 1 an.

24958150

COMMUNE D'HUEZ

Avis d'enquête publique simplifiée
1ère modification simplifiée du P.L.U.
1ère M.S. du PLU

Par délibération 2021/D/15-A du 17 février 2021, la commune d'Huez a décidé de procéder à une enquête publique simplifiée, concernant la modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) sur la commune d'Huez.

L'enquête publique simplifiée se déroulera pendant 33 jours : **du lundi 29 mars 2021 au vendredi 30 avril 2021 jusqu'à 12h00.**

Le dossier sera que le registre d'enquête seront déposés à la Mairie annexe - 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ afin que le public puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (8 h - 12 h et 14 h 16 h - du lundi au vendredi - sauf jours fériés) et consigner les observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit à Monsieur le Maire 226 route de la Poste - 38750 ALPE D'HUEZ ou par mail : **info@mairie-apedhuez.fr**

Le bilan de cette enquête sera présenté devant le Conseil Municipal.

Huez, le 03/03/21
Le Maire, Jean-Yves NOYREY

24749300

VIES DES SOCIÉTÉS

Convocations

Crédit Mutuel

Caisse de Crédit Mutuel
HAUT GRESIVAUDAN
998 AVENUE DE LA GARE
38530 PONTCHARRA

Les sociétaires sont informés que les Assemblées Générales de la Caisse de Crédit Mutuel ci-dessus sont convoquées par le Conseil d'Administration au siège de la caisse et se tiendront à huis clos conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Si vous désirez suivre les Assemblées Générales, nous vous proposons une retransmission audio de la séance. Les modalités d'accès à la téléconférence sont disponibles sur simple demande auprès de votre Caisse que vous pouvez contacter par téléphone 04 76 95 60 44 ou courriel 07230@creditmutuel.fr

Les Assemblées se tiendront aux dates suivantes :
1) En Assemblée Générale Extraordinaire le mercredi 7 avril 2021 à 18h00, avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Modification des statuts : articles 19, 22, 24, 26
03 Clôture de l'Assemblée Générale.
ATTENTION : Dans l'hypothèse où le quorum prévu par les Statuts de la caisse ne serait pas atteint, le Conseil d'Administration convoque dès à présent une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra à se tenir quel que soit le nombre de sociétaires présents ou représentés, selon les modalités indiquées au point 3 ci-après.
2) En Assemblée Générale Ordinaire le jeudi 8 avril 2021 à 18h00.
Les votes auront lieu au siège de la Caisse entre le 03/04/2021 et le 07/04/2021 aux horaires habituels d'ouverture.
Les documents statutaires pourront être consultés sur place, avec l'ordre du jour suivant :
01 Bienvenue, ouverture de l'Assemblée, constitution du bureau.
02 Compte rendu d'activité
03 Présentation du bilan et du compte de résultat.
04 Rapport du Conseil de Surveillance et certification des comptes
05 Approbation du bilan et du compte de résultat.
Affectation du résultat.
06 Résolutions, quitus et décharge au Conseil d'Administration.
07 Elections au Conseil d'Administration.
6 sièges sont à pourvoir
08 Elections au Conseil de Surveillance.
2 sièges sont à pourvoir
09 Clôture de l'Assemblée Générale.
3) En Assemblée Générale Extraordinaire.
A la suite immédiate de l'Assemblée Ordinaire et dans les mêmes conditions, cette deuxième Assemblée Extraordinaire est convoquée pour se tenir dans l'hypothèse où le nombre minimum requis de sociétaires ne pourrait être réuni lors de la première Assemblée Générale Extraordinaire, afin de délibérer sur l'ordre du jour précisé ci-dessus, tout le point 1.

Le Conseil d'Administration

24799000

EURO Légales marchés publics
le dauphiné
>> CONTACT : 04 76 33 01 72
Plateforme de dématérialisation
>> OBLIGATOIRE DÈS 40.000 €
• Mise en ligne de dossiers et des pièces
• Alertes aux entreprises
• Correspondance
• Réponses électroniques
• Négociations
• Lettres de rejet / notification
• Données Essentielles
• de 200.000 entreprises inscrites au niveau national
La plateforme de référence des marchés publics
ledauphine.marchespublics-eurolegales.com